

SILVER POWER NP PREMIX

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : SILVER POWER NP PREMIX

Autres moyens d'identification : sans objet

Utilisation recommandée : Intermédiaire

Restrictions conseillées pour

l'utilisation

: Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Information sur la dilution du

produit

Produit vendu prêt à être utilisé

Société

: Ecolab Inc.

370 N. Wabasha Street

St. Paul, Minnesota USA 55102

1-800-352-5326

Numéro de téléphone d'appel

d'urgence

1-800-328-0026 (US/Canada), 1-651-222-5352 (outside US)

Date d'émission : 02/05/2014

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification SGH

Irritation occulaire : Catégorie 2A

Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement : Avertissement

Déclarations sur les risques : Provoque une sévère irritation des yeux.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**

Se laver à fond la peau après avoir manipulé. Porter un équipement de

protection des yeux/ du visage.

Intervention:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si

l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

Autres dangers : Aucun à notre connaissance.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance pure/mélange : Mélange

Nom Chimique No. CAS Concentration (%)

sodium carbonate 497-19-8 60 - 100 alcohols, c12-16, ethoxylated 68551-12-2 5 - 10

912911 1/8

SILVER POWER NP PREMIX

sodium dodecylbenzene sulfonate 25155-30-0 1 - 5

SECTION 4. PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement avec de grandes quantités d'eau, aussi sous les

paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Faire appel à une assistance médicale si des symptômes

apparaissent.

En cas d'inhalation : Déplacer à l'air frais Traiter de façon symptomatique. Faire appel à une

assistance médicale.

Protection pour les secouristes : Si une possibilité d'exposition existe, consulter la Section 8 pour l'

équipement de protection individuelle particulier.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

Voir Information toxicologique (section 11)

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à

l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inadéquats : Aucun à notre connaissance.

Dangers spécifiques pendant la

lutte contre l'incendie

: Non inflammable ou combustible.

Produits de combustion

dangereux

: Oxydes de carbone

Équipement de protection spécial pour les pompiers

: Utiliser un équipement de protection personnelle.

Méthodes spécifiques

d'extinction

: Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur. En cas

d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

SECTION 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : S'assurer que le nettoyage est effectué par un personnel qualifié seulement.

Voir les mesures de protection aux chapitres 7 et 8.

Déversements -Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas laisser entrer en contact avec le sol et les eaux de surface ou

souterraines.

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage

: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (ie. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un contenant pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir le chapitre 13).

912911 2/8

SILVER POWER NP PREMIX

Éliminer les traces avec de l'eau. Pour les déversement majeurs, endiguer le produit déversé ou le retenir afin d'éliminer tout risque d'écoulement dans les voies d'eau environnantes.

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Conseils pour une manipulation

sans danger

: Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas ingérer. Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.

Conditions de stockage sures

: Tenir hors de portée des enfants. Maintenir le récipient fermé de manière

étanche. Conserver dans des récipients étiquetés appropriés

Température d'entreposage : $0 \, ^{\circ}\text{C}$ à $50 \, ^{\circ}\text{C}$

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique : Système d'aspiration efficace. Maintenir les concentrations dans l'air au-

dessous des standards d'exposition professionnelle.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection de la peau : Ne nécessite pas d'équipement de protection particulier.

Protection respiratoire : Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux

limites d'exposition, ils doivent porter des appareils de protection respiratoire

agréés appropriés.

Mesures d'hygiène : A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux

consignes de sécurité. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Se laver à fond la figure, les mains et la peau exposée après

avoir manipulé.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : opaque, blanc

Odeur : citron

pH : 10.0 - 13.0, 1 %

Point d'éclair : sans objet

Seuil de l'odeur : donnée non disponible
Point de fusion/congélation : donnée non disponible
Point d'ébullition initial et : donnée non disponible

intervalle d'ébullition

912911 3/8

SILVER POWER NP PREMIX

Taux d'évaporation : donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure : donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure : donnée non disponible
Pression de vapeur : donnée non disponible
Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Densité relative : 0.8 - 0.9

Solubilité dans l'eau : donnée non disponible Solubilité dans d'autres : donnée non disponible solvants

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

: donnée non disponible

Décomposition thermique : donnée non disponible
Viscosité, cinématique : donnée non disponible
Propriétés explosives : donnée non disponible
Propriétés comburantes : donnée non disponible
Masse moléculaire : donnée non disponible
COV (composés organiques : donnée non disponible

volatils)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions

dangereuses

: Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales

d'utilisation.

Conditions à éviter : Aucun à notre connaissance.

Produits incompatibles : Acides

Produits de décomposition

dangereux

: Oxydes de carbone

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies possibles d'exposition

: Inhalation, Contact avec les yeux, Contact avec la peau

Effets potentiels sur la santé

Yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

Ingestion : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

912911 4 / 8

SILVER POWER NP PREMIX

Inhalation Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

Exposition chronique : Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions

normales d'utilisation.

Évaluation de l'exposition humaine

Contact avec les yeux : Rougeur, Douleur, Irritation

Contact avec la peau Aucun symptôme connu ou prévu.

Ingestion Aucun symptôme connu ou prévu.

Inhalation : Pas d'information disponible.

Toxicité

Toxicité aiguë par voie orale Estimation de la toxicité aiguë : 2,428 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation donnée non disponible Toxicité épidermique aiguë : donnée non disponible

Corrosion et/ou irritation de la

peau

donnée non disponible

Lésion/irritation grave des yeux : donnée non disponible Sensibilisation cutanée et : donnée non disponible

respiratoire

Cancérogénicité : donnée non disponible Effets sur la reproduction donnée non disponible Mutagénécité de la cellule donnée non disponible

germinale

Tératogénicité : donnée non disponible STOT - exposition unique donnée non disponible STOT - exposition répétée donnée non disponible Toxicité par aspiration donnée non disponible

Composants

Toxicité aiguë par inhalation : sodium carbonate

4 h CL50 rat: 1.15 mg/l

Composants

Toxicité épidermique aiguë : alcohols, c12-16, ethoxylated

DL50 lapin: > 2,000 mg/kg

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Effets sur l'environnement : Nocif pour les organismes aquatiques.

Produit

Toxicité pour les poissons : donnée non disponible

912911 5/8

SILVER POWER NP PREMIX

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : donnée non disponible

Toxicité pour les algues

: donnée non disponible

Composants

Toxicité pour les poissons

: alcohols, c12-16, ethoxylated 96 h CL50 Poissons: 1.5 mg/l

sodium dodecylbenzene sulfonate

96 h CL50: 3.2 mg/l

Composants

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

: sodium carbonate

48 h CE50 Daphnie: 200 mg/l

Persistance et dégradabilité

donnée non disponible

Potentiel bioaccumulatif

donnée non disponible

Mobilité dans le sol

donnée non disponible

Autres effets néfastes

donnée non disponible

SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

Lorsque c'est possible, le recyclage est préférable a l'élimination ou à l'incinération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément à la réglementation locale. Disposer des déchets dans une installation approuvée

pour le traitement des déchets.

Considérations relatives à

l'élimination

 Éliminer comme produit non utilisé. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de

leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

L'affréteur/consignataire/expéditeur est responsable de s'assurer que l'empaquetage, l'étiquetage, et les marques d'expédition sont en conformité avec le mode de transport choisi.

Transport terrestre (DOT)

Marchandise non dangereuse

Transport maritime (IMDG/IMO)

Marchandise non dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EPCRA - Emergency Planning and Community Right-to-Know

912911 6/8

SILVER POWER NP PREMIX

CERCLA Quantité à déclarer

Composants	No. CAS	Component RQ (lbs)	Calculated product RQ
			(lbs)
sodium dodecylbenzene sulfonate	25155-30-0	1000	50246

Substances extrêmement dangereuses sous SARA 304 Quantité à déclarer

Ce produit ne contient aucun composant ayant une quantité à déclarer sous 304 EHS RQ.

SARA 311/312 Dangers : Risque aigu pour la santé

SARA 302 : SARA 302: Aucun composé chimique dans cette matière n'est soumis aux

exigences de déclaration selon SARA Titre III, Section 302.

SARA 313: Cette matière ne contient aucun composé chimique avec un num

éro CAS connu qui dépasse les valeurs seuil (De Minimis) établies selon SARA Titre III, Section 313 et pour lesquelles une déclaration est nécessaire.

California Prop 65

Ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de Californie comme étant cause de cancer, d'anomalie congénitale, ou de tout autre dommage sur la reproduction

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

1907/2006 (UE):

non établi(e)

La Suisse. Substances nouvelles notifiées et communiquées :

non établi(e)

Etats-Unis inventaire TSCA:

Dans l'inventaire TSCA

Liste canadienne intérieure des substances (LIS) :

Tous les composants de ce produit figurent sur la liste intérieure des substances (LIS) canadienne.

Australie Inventaire des substances chimiques (AICS) :

non établi(e)

Nouvelle-Zélande. Inventaire des substances chimiques :

non établi(e)

Japon. ENCS - substances chimiques existantes et nouvelles inventaire :

non établi(e)

Japon. ISHL - Inventaire des substances chimiques (METI) :

non établi(e)

Corée. Coréenne des produits chimiques inventaire existant (KECI) :

non établi(e)

Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) :

non établi(e)

Chine. Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) :

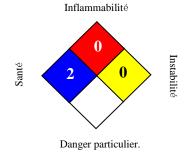
non établi(e)

912911 7/8

SILVER POWER NP PREMIX

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA:



HMIS III:

SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
DANGER PHYSIQUE	0

0 = insignifiante, 1 =Léger, 2 = Modéré, 3 = Elevé 4 = Extreme, * = Chronique

Date d'émission : 02/05/2014

Version : 1.4

Préparé par : Regulatory Affairs

INFORMATIONS RÉVISÉES : Les modifications importantes apportées aux informations réglementaires et aux informations de santé sont signalées dans cette révision par un trait dans la marge gauche de la fiche toxicologique.

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas ê tre applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

912911 8 / 8